

Le PLR nyonnais en deuil



C'est avec une profonde tristesse que le PLR nyonnais a appris le décès brutal de Vincent Buccino, emporté à l'âge de 35 ans seulement. Il laisse derrière lui une compagne et une petite fille, auxquelles vont nos pensées les plus émues en ces moments de douleur.

Conseiller communal depuis le 31 août 2020, Vincent Buccino avait rapidement marqué notre Conseil par ses positions tranchées et sa grande sympathie. Élu à la présidence du Conseil communal le 26 juin 2023, il avait exercé cette fonction avec un engagement et un talent unanimement reconnus, recueillant les compliments de tous.

Nyon était sa ville, celle où il avait grandi et qu'il n'avait jamais quittée. Diplômé d'un bachelor en économie d'entreprise de la Haute école de gestion de Genève, polyglotte et passionné d'immobilier depuis son enfance, il avait ouvert et dirigé la succursale nyonnaise d'une agence immobilière vaudoise. Mais au-delà de sa vie professionnelle, il consacrait généreusement une part de son temps à sa ville natale et à ses habitants.

Il se disait chanceux et honoré de pouvoir présider le Conseil communal d'une ville aussi dynamique que Nyon. Nous mesurons aujourd'hui combien notre ville et notre parti ont été heureux de pouvoir compter sur un homme de sa qualité, dont la jeunesse, la bienveillance et l'enthousiasme étaient si prometteurs.

Vincent nous quitte beaucoup trop tôt. Son souvenir restera vivant dans nos cœurs et dans la mémoire de notre engagement politique. **À sa compagne, à sa petite fille, à sa famille et à tous ses proches, le PLR nyonnais adresse ses plus sincères condoléances et leur témoigne toute son affection.**

Conseil communal du 5 octobre : le PLR veille au grain !

Lors du Conseil communal du 5 octobre, le PLR a défendu avec détermination les deniers publics, le bon sens et le respect des règles démocratiques. Sans s'opposer aux projets utiles, il a rappelé une exigence essentielle : **bien dépenser l'argent public, c'est aussi savoir utiliser les ressources existantes et garantir une gestion efficace.**

15'000 francs de trop ? Le PLR insiste !

Sur le projet pilote de conseil des enfants, Yves Gauthier-Jaques a proposé de supprimer la création d'un poste d'auxiliaire à 15 %, chiffré à 15'000 francs par an pour les budgets 2027 à 2029. **Le PLR ne contestait nullement le projet, mais demandait qu'il soit assumé avec les effectifs déjà disponibles**, comme cela avait été évoqué en commission. Jacky Collomb (PIN) a également souligné l'abondance des ressources humaines du service concerné.

Le résultat ? **42 voix pour, 44 contre**. L'amendement a échoué de justesse, en particulier en raison de l'opposition de trois élus du PIN. Une courte défaite, mais un rappel utile : **la vigilance budgétaire reste un combat qui mérite d'être mené !**

Arrêts de bus : végétaliser, oui, mais avec pragmatisme

Laure Damtsas a questionné l'augmentation de 15'000 à 25'000 francs du montant prévu pour l'étude, comme le demandait sans raison un élu vert. **Vincent Schmied** a, lui, rappelé que la végétalisation des arrêts de bus doit tenir compte des réalités du terrain : il s'agit de trottoirs et d'espaces soumis à des contraintes d'accessibilité. Des buissons et des plantations basses peuvent être envisagés là où la place le permet, sans perdre de vue l'objectif premier : des aménagements utiles et réalisables.

Subventions aux transports publics : encore faut-il rembourser à temps !

Rodolphe Bisseret a interpellé la Municipalité sur les délais de remboursement des abonnements de transports publics. La Ville communique sur ses aides, mais leur efficacité dépend aussi de la rapidité de leur versement. Près de deux mois après la transmission des documents nécessaires et malgré une relance, le remboursement évoqué à titre d'exemple se faisait toujours attendre.

Pour les familles et les ménages modestes, ces montants comptent lors de la rentrée scolaire. **Une aide versée trop tard perd une partie de son utilité. Le PLR demande donc une organisation administrative efficace et un délai de traitement clairement annoncé aux citoyens.**

Frais de garde : favoriser la participation de tous

Laure Damtsas a soutenu la motion Etter visant à revoir le règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants des membres du Conseil communal. L'enjeu est celui de l'égalité d'accès à la vie politique, notamment pour les femmes et les parents solos. **Encore faut-il que les nouveaux élus soient systématiquement informés de cette possibilité et que les remboursements, aujourd'hui trop espacés, interviennent à un rythme réellement utile.**

30 km/h : le Conseil communal doit être respecté !

Face à la réponse de la Municipalité à son interpellation sur les 30 km/h sur les axes structurants, **Michael Sauerlaender** a rappelé fermement que le Conseil communal avait approuvé une démarche progressive, avec un second préavis prévu pour la deuxième étape. Un solde budgétaire disponible ne saurait justifier l'abandon de la procédure annoncée et la renonciation à un préavis.

Il manque en outre des données techniques concrètes sur les comptages, les reports de trafic, les conséquences pour les transports publics et les services d'urgence, ainsi que sur la conformité au nouveau droit fédéral. **Michael Sauerlaender** a annoncé le dépôt d'un postulat dès la prochaine séance pour réaffirmer le rôle du Conseil communal. **La Municipalité ne peut pas simplement mettre le délibérant devant le fait accompli.**

Art dans l'espace public : qui décide, et selon quels critères ?

Enfin, **Yves Gauthier-Jaques** a déposé une interpellation sur les arts plastiques à Nyon. Qui choisit les œuvres intégrées aux projets de la Ville ? Selon quels critères et par quelle procédure ? Comment sont désignés les membres du groupe de travail ? Quelles œuvres sont prévues en 2026 et 2027 ?

Autant de questions légitimes pour garantir la transparence des choix culturels et de l'utilisation de l'argent public.

Notre engagement : être constructifs, vigilants et déterminés

Ce Conseil communal illustre bien la ligne du PLR : soutenir les projets pertinents, questionner les dépenses insuffisamment justifiées, exiger une administration efficace et défendre les prérogatives du législatif.

Pour rappel, les 15'000 francs supplémentaires pour un poste d'auxiliaire ont été acceptés à deux voix près. Nous n'avons pas gagné ce vote, mais nous avons défendu une exigence qui demeure essentielle quel que soit le sujet: **chaque franc public doit être dépensé avec discernement, chaque décision doit suivre les règles et chaque politique publique doit produire les effets attendus.**

Le PLR continuera à assumer ce rôle avec détermination et responsabilité !

PLR Nyon octobre 2026

Le présent flash se veut un lien avec les citoyens afin de présenter régulièrement l'action des conseillers PLR au sein du conseil communal de Nyon.

Pour nous suivre ou réagir : <https://www.plr-nyon.ch/accueil>

Pour vous désabonner de cette newsletter merci d'écrire à info@plr-nyon.ch